

Université populaire de Poissy
Procès-Verbal du CA du lundi 14 mai 2018- 17h

Présents :

Miriam Meier
Gérard Laflotte
Rosine Laflotte
Christine Fruchaud
Fabien Serret
Estrella Raguin

Absente excusée :

Claude Vitry

Les membres du CA ont discuté l'ordre du jour suivant:

1- Rédaction du règlement intérieur

C'est ce qui a occupé l'essentiel du temps. Le point le plus ardu concernait le montant et le mode de prélèvement des cotisations et droits d'inscription. Très vite on est tombé d'accord qu'il fallait demander une contribution unique, quel que soit le type d'enseignement suivi, afin de simplifier la comptabilité. La somme la plus modérée de 2 € par séance a fini par l'emporter. Après avoir envisagé deux cartes (adhésion et droits d'inscription), ou un système de tickets prélevables à chaque séance, on a fini par s'accorder sur une carte unique au format d'une carte de crédit, comportant des cases prépayées à tamponner au début de chaque séance. Ceci exige la présence d'un membre de l'association en plus du conférencier, au moins au début des séances.

2- Choix du logo

Trois logos avaient été préparés, le choix s'est porté de façon unanime sur le même. Il faudra cependant le modifier et l'adapter à tous les formats d'utilisation. Il faudra prévoir de commander des tampons avec notre logo.

3- Estimation horaire des enseignements

Seuls deux enseignants sont prêts à assumer des conférences pendant toute l'année. Les autres envisagent des cycles courts ou des interventions ponctuelles. Cela réduit singulièrement notre besoin en occupation de locaux. Il serait bon de trouver encore d'autres intervenants pour enrichir notre offre et combler les trous. Chacun peut aider en parlant de l'Université autour de soi.

4- Partenariat avec le Lycée Le Corbusier

Un rendez-vous a été pris la semaine prochaine avec le proviseur. Nous avons l'intention de lui demander la disposition de locaux équipés, en particulier de salles de sciences, pour faciliter les interventions concernant ces matières. Mais nous visons aussi d'autres salles. Il faudra voir aussi à quels horaires nous pourrions fréquenter l'établissement et à quelles conditions.

5- autres partenariats

Nous allons aussi contacter les clubs de quartier Péguy et Clos-d'Arcy.

D'autre part, on va prendre rendez-vous avec M. Nicot, adjoint au maire pour les commerces.

6- Quelle organisation pour la publicité ?

Les partenariats évoqués pourraient nous permettre de financer au moins en partie la publicité. On pourrait avoir accès aux panneaux lumineux à l'intérieur de certains commerces.

Nous demanderons aussi de figurer sur les panneaux lumineux de la ville.

Il faudra imprimer des flyers et des affiches, en utilisant des fournisseurs à faible coût. Inutile de le faire avant début septembre.

Et nous comptons beaucoup sur le bouche à oreille, donc sur tous les participants.

7- Quand rencontrer les journalistes et lesquels ?

Nous attendrons la fin de l'été pour le faire.

Il faudra se mettre en relation avec le Pisciacais, le Courrier des Yvelines/Actu 78, le Parisien, et pourquoi pas Yvelines Première et plus tard France 3.

8- Le site internet

Il sera mis en place bénévolement cet été, mais le rattachement à un domaine a un coût auquel il faudra faire face. Il faudra d'autre part fournir toutes les données précises pour le mettre sur pied ; ce serait bien que quelqu'un d'un peu compétent se propose.

Ce site est indispensable pour nous faire connaître, présenter notre programme et prendre les inscriptions.

9- La campagne de cotisations

Nous allons avoir à faire face dès le début à des dépenses incompressibles (inscription au JO des associations par la sous-préfecture, site internet, publicité...). Nous avons choisi le Crédit Mutuel Enseignant qui nous fournit gratuitement un compte bancaire et les assurances mais nous ne pouvons pas y ouvrir de compte avant que l'association soit inscrite au Journal Officiel, ce qui devrait avoir lieu en gros d'ici un mois. Il faudrait que les membres paient alors immédiatement leur cotisation afin de régler ces dépenses qui auront lieu pendant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.